

Une stratégie non traditionnelle fondamentale qui vise à procurer des rendements ajustés au risque attrayants au moyen d'une combinaison de positions longues et courtes. Le Fonds recherche une corrélation moindre au marché sous-jacent, comparativement à une stratégie de placement reposant uniquement sur des positions longues. Il peut être un complément bénéfique pour les portefeuilles traditionnels.

1

Agit comme diversificateur en regard des catégories d'actifs traditionnelles.

2

Peut offrir une protection en cas de baisse des marchés durant les périodes de turbulences.

3

Cherche à tirer parti d'autres sources d'alpha.

Philosophie de placement

La philosophie de placement du Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre (le « Fonds ») est ancrée sur la conviction que la gestion active permet de repérer de façon systématique les occasions de valeur relative tout au long du cycle économique.

Sélection concentrée de titres à valeur relative	Sociétés à croissance durable	Positions courtes dans les sociétés dont la croissance a plafonné	Couverture du risque d'évaluation
Construction, principalement par la négociation par paires, d'un portefeuille visant à profiter des écarts relatifs de rendement entre des titres perçus comme étant similaires.	Prise de positions longues sur actions dont l'importance, la durée et la vitesse de la croissance surpassent les attentes du marché.	Prise de positions courtes dans des sociétés qui ont vu leur croissance ralentir et la concurrence s'intensifier.	Négociation par paires parmi les titres affichant des coefficients élevés afin de réduire les risques associés au marché et aux valorisations.



Brett Dley

Gestionnaire de portefeuille
Chez Fidelity depuis 2008

Expérience dans les secteurs suivants :

- technologies de l'information, notamment les concepteurs nord-américains de logiciels
- soins de santé
- produits industriels
- pétrole et gaz intégrés, services liés à l'énergie et pipelines
- exploration et production d'énergie

M. Dley est titulaire d'un B.Com. en finance de l'Université de la Colombie-Britannique. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Aperçu du mandat

Stratégie	Marché neutre
Bêta cible	0 ± 0,1
Ratio type d'une position courte	Jusqu'à 100 %
Nombre de titres	Habituellement 100 à 150 (40 à 50 positions longues)
Indice de référence	Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
Cote de risque	Faible à moyen
Placement minimum	500 \$ CA

Codes des fonds

	SÉRIE B	SÉRIE F
	FSI	SF
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre	2139	2140
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre \$ US	7125	7126

Symbole boursier

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre – série FNB

FMNA

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez fidelity.ca/strategiesalternatives



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Le Fonds est un fonds commun de placement non traditionnel (aussi appelé organisme de placement collectif alternatif). Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ce Fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur du Fonds diminue. Ce Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à employer des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable à la fois aux fonds communs de placement non traditionnels et aux fonds communs de placement conventionnels. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, celui-ci peut effectuer des ventes à découvert et/ou des emprunts de fonds jusqu'à concurrence d'une limite combinée de 100 % de sa valeur liquidative.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres de série FNB. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, la performance entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels d'un fonds pourrait différer. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

L'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans le but de refléter le rendement d'un portefeuille composé d'un seul titre, soit le bon du Trésor pour l'échéance pertinente, qui devient le nouveau bon du Trésor à chaque adjudication.

Le degré de risque de placement indiqué a été établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds, ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.